Fonction employeur

Stagiaire en milieu professionnel

Document réalisé par Acepp Région Ile de France

A. CONTENU DU DOCUMENT

B. stagiaires en milieu professionnel 1

B. STAGIAIRES EN MILIEU PROFESSIONNEL

Stagiaires en milieu professionnel : un statut encadré
Les droits des stagiaires sont une nouvelle fois renforcés par plusieurs mesures de la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 :

- la réglementation des stages effectués en entreprise est étendue à tous ceux réalisés en milieu professionnel quelle que soit la nature de l'organisme d'accueil,
- les stages font désormais l'objet d'une définition légale,
- les cas de dérogation à la durée maximale des stages sont limités,
- une gratification est obligatoire pour les stages de plus de 2 mois effectués dans une entreprise, une administration publique, une assemblée parlementaire ou consultative, une association ou tout autre organisme d'accueil.

Pour en savoir plus sur les règles à respecter en cas d'accueil d'un stagiaire, consultez actualité sur les stagiaires en milieu professionnel

Simulez la gratification https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/gratification-stagiaire

Rédactrice Joëlle DEL GRECO

Toutes reproductions et diffusions hors des adhérents du réseau Acepprif sont interdites sauf autorisation écrite de l'Acepprif.
Les renseignements et conseils n'engagent pas la responsabilité de l'Acepprif